



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Aux contribuables de la susdite municipalité



AVIS PUBLIC

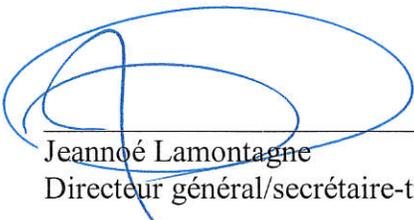
Lors de la séance tenue le 8 février 2021, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

RÈGLEMENT N° 406-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 364-2018 SUR L'INSTAURATION DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC – MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

RÈGLEMENT N° 407-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 405-2021 AYANT POUR OBJET LA TARIFICATION EXIGIBLE DE CERTAINS SERVICES MUNICIPAUX

Toute personne intéressée peut obtenir une copie en écrivant à l'adresse courriel suivante : secretariat@st-felix-de-valois.com, pendant les heures d'ouverture du bureau.

DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, ce douzième jour du mois de février deux mille vingt et un.

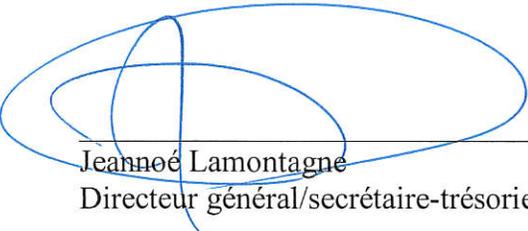


Jeannoé Lamontagne
Directeur général/secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et sur le site Internet de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois, entre 11 h et 13 h, le douzième jour du mois de février deux mille vingt.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce douzième jour du mois de février deux mille vingt et un.



Jeannoé Lamontagne
Directeur général/secrétaire-trésorier